

BTP CFA
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le réseau de l'apprentissage BTP

BTP Formations



**Apprentissage du CAP au BTS
& Formation continue**

La formation tout au long de la vie

BTP CFA des Pyrénées Orientales
Tecnosud – 205 rue Félix Trombe
66100 PERPIGNAN - Tél. : 04.68.55.38.88
cfabtp.perpignan@ccca-btp.fr

Point Conseil BTP 66
Stéphanie BROUSSIN - 04 68 68 57 00
stephanie.broussin@ccca-btp.fr
Cécile CALVET – 07 75 10 64 91
cecile.calvet@ccca-btp.fr

Le **BTP CFA des Pyrénées Orientales** (*Centre de Formation d'Apprenti du Bâtiment et des Travaux Publics*) accueille des jeunes de 16 à 30 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en alternance, ainsi que des salariés du bâtiment qui souhaitent se former pour acquérir de nouvelles compétences.

Il est **l'un des 101 centres de formation** d'apprentis du bâtiment en métropole et dans les départements d'outre-mer du **réseau CCCA-BTP** (*Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiments et des Travaux Publics*).



Liste des Formations - Coursus Apprentissage

Gros œuvre – Maintenance des Bâtiments

- CAP Maçon
- CAP Constructeur en Béton Armé du Bâtiment
- CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités (M.B.C)
- BP Maçon



Electricité

- CAP Electricien
- BP Electricien
- MC Technicien en Energies Renouvelables - Option A : Energie Electrique
- BTS Fluides Energies Domotique – Option C : Domotique et Bâtiments Communicants

Finition

- CAP Peintre Applicateur de Revêtements
- CAP Carreleur
- CAP Solier moquettiste (connexe en 1 an)
- MC Plaquiste
- BP Peintre
- BP Carreleur
- MC Décoration

Génie Climatique - Sanitaire / Thermique

- CAP Monteur en Installations Sanitaires
- CAP Monteur en Installations Thermiques
- CAP Installateur en Froid et Conditionnement d'Air
- MC Maintenance des Equipements Thermiques Individuels
- BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire
- BP Installateur et Dépanneur en Froid et Conditionnement d'Air
- MC Technicien en Energies Renouvelables – Option B : Energie Thermique
- BTS Fluides Energies Domotique – Option A : Génie Climatique et Fluidique
- BTS Fluides Energies Domotique – Option B : Froid et Conditionnement d'Air



Menuiserie - Construction Bois

- CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement
- CAP Menuisier Installateur
- Bac Pro Technicien Constructeur Ossature Bois



Serrurerie Métallerie

- CAP Serrurier Métallier
- CAP Ferronnier d'Art
- MC Soudage
- BP Métallier

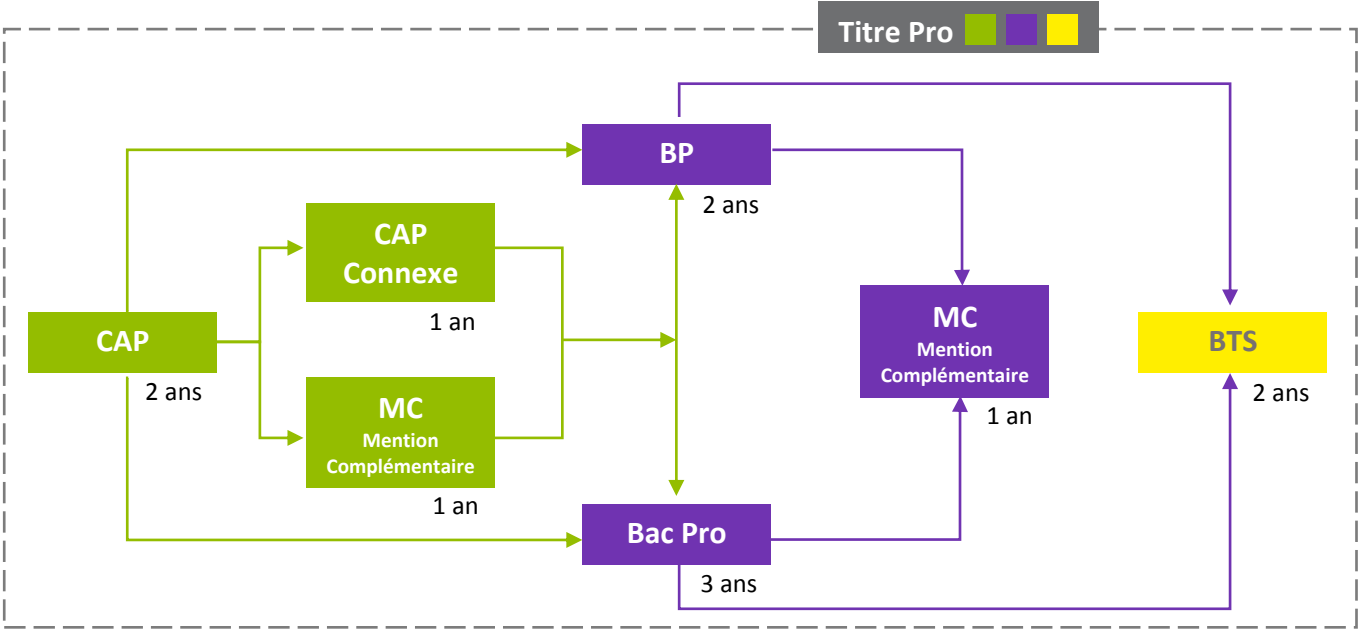
Piscine (*ouverture septembre 2019*)

- BP Métiers de la Piscine
- Titre Professionnel Technicien d'Equipeement et de Maintenance de Piscine

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
BP : Brevet Professionnel

MC : Mention Complémentaire
BTS : Brevet de Technicien Supérieur

Parcours de Formation



Niveau des diplômes : V IV III

L'organisation de la formation

Durée de la formation et alternance

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
	<i>En nombre de semaines</i>		
CAP et BP	13 au BTP CFA - 34 en entreprise		
Bac Pro	13 au BTP CFA - 34 en entreprise	20 au BTP CFA - 27 en entreprise	
BTS	20 au BTP CFA - 27 en entreprise		

Rythme de l'alternance :

- CAP, BP et la 1^{ère} année de BAC Pro : 1 semaine au CFA / 2 semaines en entreprise
- BAC Pro (2^{ème} et 3^{ème} années) et BTS : 2 semaines au CFA / 2 semaines en entreprise

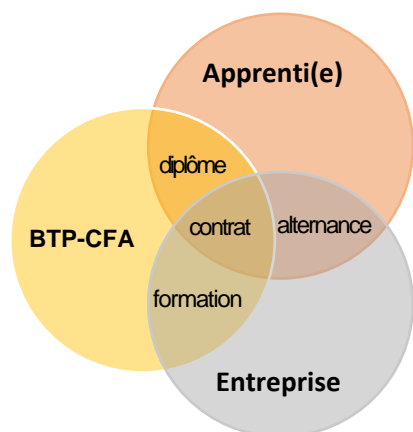
Horaires de cours

- Lundi : 9h-12h / 13h-17h
- Mardi au jeudi : 8h-12h / 13h-17h
- Vendredi : 8h-12h

Les Conditions pour devenir apprenti/e

- être âgé/e de **16 ans au moins** dans l'année et **ne pas avoir atteint** l'âge de **30 ans** à la date d'entrée en apprentissage,
- Les jeunes âgés de **15 ans** ont la possibilité d'intégrer une formation en apprentissage s'ils ont achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (classe de 3e),
- être recruté/e par une entreprise qui a désigné un/e maître d'apprentissage.

Le Point Conseil BTP



Notre **Conseillère Jeunes & Entreprises (CJE)** vous accueille tous les jours avec ou sans rendez-vous. Elle étudie, à partir d'un positionnement, votre projet professionnel et détermine votre **cursus de formation personnalisé**.

Pour aider les futurs **apprentis** à préciser leur projet professionnel, des **réunions d'information** collective sur l'apprentissage et les métiers du bâtiment sont organisées, chaque année, entre Mars et Juillet.

Notre **Conseillère Relations Entreprises (CRE)** vous conseille le **parcours professionnel** que vous pouvez proposer en fonction de l'activité de votre entreprise. Elle vous accompagne pour le recrutement de votre apprenti. Travaillant en étroite collaboration avec notre CJE, elles sauront vous présenter des candidats pré-sélectionnés. Elle vous informe des nouvelles formations (apprentissage, continue), des démarches administratives liées au contrat d'apprentissage et des aides financières.

Stéphanie BROUSSIN (CJE)

04 68 68 57 00 - stephanie.broussin@ccca-btp.fr

Cécile CALVET (CRE)

07 75 10 64 91 - cecile.calvet@ccca-btp.fr



Pour nous suivre, accéder à notre page **Point Conseil BTP 66** :

Le Contrat d'Apprentissage

C'est un **contrat de travail** écrit de type particulier :

- **L'employeur** s'engage à transmettre une compétence professionnelle et à verser un salaire à l'apprenti/e,
- En échange, il/elle doit travailler en entreprise et suivre une formation complémentaire en centre de formation d'apprenti/es,
- La formation est sanctionnée par un examen qui permet d'obtenir le diplôme prévu par le contrat. Le **rythme de l'alternance** est : 1 semaine au BTP CFA / 2 semaines en entreprise.

Le Salaire de l'apprenti (Convention Collective Bâtiment)

Le salaire est déterminé en pourcentage du SMIC, ou du SMC (salaire minimum conventionnel) pour les plus de 21 ans.

Son montant varie en fonction de l'âge et de la progression dans le ou les cycles de formation.

Année d'apprentissage	Moins de 18 ans	De 18 à 21 ans	21 ans et +
	% du SMIC		% du SMIC ou du SMC
1 ^{ère} année	40 % (608,49 €)	50% (760,61 €)	55% (836,67 €)
2 ^{ème} année	50 % (760,61 €)	60 % (912,73 €)	65 % (988,79 €)
3 ^{ème} année	60 % (912,73 €)	70 % (1064,85 €)	80 % (1216,98 €)

Montant calculé avec la valeur du SMIC brut, 2019 : 1521,22 Euros

Les Aides aux Entreprises

Année d'exécution du contrat	Primes perçues par l'employeur
1 ^{ère} année	4 125€
2 ^{ème} année	2 000€
3 ^{ème} année	1 200€

Ces primes s'adressent uniquement aux **entreprises de moins de 250 salariés** ayant des apprentis qui préparent **des diplômes de niveau 5 ou 4**.

Nouveau : Aide de **500€** pour la formation des Maîtres d'Apprentissage.

Les démarches pour signer le contrat d'apprentissage

Les démarches à effectuer par **l'entreprise** avant la signature du contrat sont les suivantes :

- **envoyer une confirmation de recrutement** d'un éventuel apprenti au CFA afin qu'on vous renvoie une attestation d'inscription au CFA : préciser les coordonnées du jeune (nom, prénom, adresse postale, et adresse téléphonique) ainsi que le métier retenu
- contacter la **Chambre de Métier et de l'Artisanat ou la Chambre de Commerce et d'Industrie** pour une demande d'établissement du contrat
- demander un **rendez-vous à la médecine du travail** pour la visite médicale d'aptitude (à effectuer dans les deux premiers mois du contrat d'apprentissage si l'apprenti est majeur et avant la signature s'il est mineur)
- prendre **rendez-vous avec la Chambre de Métier et de l'Artisanat ou la Chambre de Commerce et d'Industrie pour signer le contrat** : l'entreprise (muni de l'attestation d'inscription) et le jeune (et son représentant légal s'il est mineur)
- le contrat d'apprentissage démarrera par une période d'essai de **45 jours effectifs en entreprise**

La rupture du contrat

Pour rompre un contrat d'apprentissage (*hors période d'observation*), il existe deux procédures :

- **cas de l'apprenti** : démission après une période de préavis
- **cas de l'entreprise** : licenciement pour faute ou sans faute

L'Inscription au CFA

Le BTP CFA des Pyrénées Orientales remet le dossier d'inscription administrative à compléter et retourner le plus rapidement possible. Les futur(e)s apprenti(es) sont inscrit(e)s dans l'établissement seulement lorsque le contrat d'apprentissage est **signé, reçu et validé** par le BTP CFA.

Pour la **rentrée**, l'employeur et l'apprenti/e reçoivent une **convocation**, le calendrier annuel des stages et des identifiants pour consulter le dossier électronique de l'apprenti/e.

Restauration-Hébergement

Les demi-pensionnaires et internes auront en leur possession une carte magnétique pour le passage à la cantine et à l'internat.

Restauration

Le centre de restauration vous propose **2 formules** :

- pour les demi-pensionnaires et internes, le repas au **self** : entrée + plat + fromage + dessert. Horaire de 12h00 à 13h00,
- pour les externes, le **snack** avec une formule sandwich + frites + boisson + dessert.



Hébergement

Le **centre d'hébergement** peut accueillir la semaine, filles et garçons, dont le domicile est éloigné. Il est ouvert du **lundi 7h00 au vendredi 13h00**.

Avec **une capacité de 70 lits**, le centre d'hébergement se compose de :

- chambres doubles, triples ou individuelles avec salle de bain,
- 2 chambres individuelles accessibles handicapés.



Horaires : repas du soir à 19h00, coucher à 22h30, lever à 6h45 et petit-déjeuner à 7h15.



Tarif apprenti/e

Tarif mensuel	CAP et BP	Bac Pro et BTS
Demi-Pensionnaire	70 €uros	90 €uros
Interne (repas +nuitée +petit-déjeuner)	170 €uros	270 €uros

Règlement par prélèvement automatique le 10 du mois pour les internes et les demi-pensionnaires.

Transport

Le BTP CFA est desservi par :

- la ligne de bus **A** de Sankéo, arrêt Tecnosud. Pour obtenir la carte APPRENTI, contactez Sankéo (www.sankeo.com ou 0 800 800 370).
- la navette du Conseil Général au départ et à l'arrivée de la gare routière de Perpignan (gare SNCF). Départ le matin à 7h30 et retour le soir depuis le CFA à 17h00 (12h30, le vendredi). Pour plus de renseignements : www.laregion.fr/transports-pyreneesorientales ou 0 806 80 80 90.

Les apprenti/es utilisant un moyen de transport personnel (scooter, voiture) trouveront dans l'établissement la possibilité de stationner leur véhicule. Un espace clos, situé à l'entrée du BTP CFA, est dédié aux cycles et aux scooters. Toutefois le BTP CFA n'est pas responsable des vols ou dégradations subis.

Les aides aux apprenti/es de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Pour contribuer au développement et à l'attractivité de l'apprentissage, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient les apprenti/es et leurs familles dans leur vie quotidienne.

Ces aides sont déployées sur tout le territoire régional au travers de la « Carte Jeune Région », qui rassemble sur un support unique l'ensemble des aides individuelles :

- une aide à l'acquisition d'un **ordinateur** portable pour lutter contre la fracture numérique et renforcer l'égalité des chances,
- la distribution et la mise à disposition des équipements pédagogiques individuels afin d'alléger le poids des dépenses de la rentrée scolaire,
- une aide à la lecture pour favoriser l'accès à la culture,
- une aide au **transport** et à l'**hébergement** pour répondre aux contraintes de l'alternance et lever les freins à l'entrée en apprentissage,
- une aide à la **restauration** pour soutenir les jeunes dans leur vie quotidienne,
- une aide au **permis de conduire** pour favoriser l'insertion professionnelle des apprenti/es en dernière année de CAP ou bac pro.



Ces aides sont attribuées sous conditions de ressources.
Pour plus d'information : www.laregion.fr/-Le-Site-Jeune-

Le Service Socio-Educatif

Le service socio-éducatif est composé d'un directeur adjoint, chef de service, et de trois animateurs.

Il assure l'accueil et le suivi des apprentis tout au long de leur formation. Il gère l'assiduité, développe un climat propice au travail et assure un suivi social.



Responsable des activités éducatives et sportives, il contribue par ses actions à développer auprès des apprentis des savoirs-être professionnels.

Les apprentis peuvent s'adresser aux animateurs pour toutes les questions relatives à la vie au sein du CFA.



Le Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (C.R.A.F.)

Le CRAF est un **lieu de formation et d'information** au service de la pédagogie. Il participe à :

- la gestion des parcours personnalisés de formation pour prendre en compte les besoins des différents publics,
- l'appropriation des techniques de recherche et de traitement de l'information,
- l'actualisation du fonds documentaire,
- la préparation et la conduite d'activités ponctuelles ou régulières dans le cadre de l'accompagnement pédagogique ou socio-éducatif.



Liste des Formations - Coursus Formation Continue

Amiante

- Amiante Sous-Section 4 : Encadrement
- Amiante Sous-Section 4 : Opérateur



Prévention

- Montage, démontage, vérification et utilisation des échafaudages de pied (**R 408**)
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique IBC (**PRAP**)
- Sauveteur Secouriste du Travail (**SST**)

Habilitation Electrique

- **BR** : Chargé d'intervention basse tension générale
- **B2V** : Chargé de travaux hors tension en basse tension
- **B1V** : Exécutant électricien
- **B0** : Exécutant non électricien



Energies Renouvelables

- QualiSol CESI : Chauffe-Eau Solaire Individuel
- QualiPV module Elec : Générateur PV raccordé au réseau compétence Electricité

Fluides Frigorigènes

- Préparer l'attestation d'aptitude de manipulation des fluides frigorigènes *Catégorie 1*
- Test d'aptitude – Fluides frigorigènes – Catégorie 1



Soudage

- Soudure multi-procédés TIG – MIG – MAG - Arc – Finition des aciers inoxydables
- Qualification soudeur



Entreprise

- Maître d'apprentissage
- Boîte à Outils RH du Manager (Formateur CMA 66)
- Atelier Document Unique (gratuit formateur OPPBTP)

Contact

Mme Agnès FARNET
Téléphone : 04 68 68 57 02
email : cfabtp.perpignan@ccca-btp.fr